
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Freddy BERNARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET, Guy AIRIAU ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Loïc PERON, Jean-François FRUCHET ayant donné pouvoir à Arnaud PRAILE, Jean-Pierre MALLARD ayant donné pouvoir à Lionel GAZEAU, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Pierre CAREIL

Excusé représenté : Mauricette MAUREL représentée par Isabelle VRAIN

Excusés : Fabien GABORIT, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Thierry RICHARDEAU, Pascal MORINEAU, Sabine ROIRAND, Cécile DREURE, Jean-François PEROCHEAU, Bruno NOURY, Loïc CHUSSEAU, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres en exercice : 62

Présents : 33

Votants : 39

Programme de constitution des consignations pour 2015-2030
Actualisation

Vu le code de l'environnement et notamment le titre I du livre V pour ses parties législatives et réglementaires.

Vu les arrêtés d'autorisation d'exploiter qui oblige Trivalis dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement à constituer des garanties financières,

Vu la délibération D180-COS131216 portant approbation de la démarche de consignations auprès de la caisse des dépôts et consignation.

Vu les délibérations D221-COS191217, D043-COS270318, D111-COS161018 et D128-COS171219 actualisant le programme de constitution des consignations,

Considérant la prévision de consignation à réaliser dans le cadre de l'autorisation du projet de CSR de Trivalandes,

Considérant la révision quinquennale réglementaire des montants des consignations par l'actualisation de l'indice TP01,

Considérant que si la révision quinquennale est supérieure à 15% alors le montant consigné doit être ajusté,

Le Président indique que l'indice TP01 connaît depuis quelques mois une augmentation significative entraînant une actualisation des garanties financières à assurer par le syndicat.

Il précise également que par suite d'une nouvelle analyse de l'arrêté d'exploitation du site de Trivalandes, il est apparu que le montant consigné en 2021 pour l'unité de CSR doit être révisé. En effet, le montant total mentionné écartait les garanties de l'ISDND de St Christophe. De fait le montant calculé pour le CSR a dû être mis à jour.

Dans ce contexte, il propose d'actualiser le programme prévisionnel de constitution des consignations pour les années 2015-2030.

Il rappelle que les consignations visent à constituer les réserves pour assurer les garanties financières fixées par les arrêtés préfectoraux dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement.

SITES CONCERNES PAR LA REVISION :

Année de consignation	Consignations financières	Consignation effectuée	Complément à consigner	Sites concernés
2021	901 314 €	276 808 €	624 506 €	CSR Trivalandes
2018	737 704 €	646 532 €	91 172 €	ISDND Talmont

Le montant total des consignations complémentaires à constituer est de 715 678 €

Il propose ainsi de mettre à jour le tableau général des consignations 2015-2030 en actualisant le montant au titre de 2022

RECAPITLATIF ANNUEL :

Exercice budgétaire	Consignations financières	Stock consigné (31/12/N)
2016	331 396 €	331 396 €
2017	1 277 428 €	1 608 824 €
2018	1 100 925 €	2 709 749 €
2019	- €	2 709 749 €
2020	- 780 599 €	1 929 150 €
2021	276 808 €	2 205 958 €
2022	1 001 766 €	3 207 724 €
2023	- €	3 207 724 €
2024	600 000 €	3 807 724 €
2025	600 000 €	4 407 724 €
2026	600 000 €	5 007 724 €
2027	600 000 €	5 607 724 €
2028	600 000 €	6 207 724 €
2029	600 000 €	6 807 724 €
2030	600 000 €	7 407 724 €

RECAPITULATIF PAR SITE :

	2016- 2021	2022
CSR St CHRISTOPHE	276 808 €	624 506 €
ISD Talmont	646 532 €	91 172 €
ISD Ile d'Yeu	363 916 €	24 015 €
ISD Givrand	212 991 €	90 901 €
TMB Château	132 948 €	17 220 €
TMB st Christophe	159 806 €	34 873 €
Tri Mouzeuil	162 712 €	35 513 €
Vendee tri	250 245 €	83 566 €

Monsieur le Président précise que pour ce qui concerne les ISDND en cours d'exploitation, une consignation progressive sera effectuée à partir de 2024 à raison de 150 000 € /site et par an en vue de constituer à l'échéance une consignation des garanties financières totales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Décide** d'entériner la proposition de programme prévisionnel de constitution des consignations pour la période 2015-2030.
- **Approuve** le programme de constitution des consignations.
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au versement auprès de la Caisse des dépôts et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité